

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 25 mai 2021**

**Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>10</b>	<b>26.04.2021</b>	<b><i>Emprunt communal auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes - Emprunt de 100 000€ - BUDGET ASSAINISSEMENT-</i></b>
<b>11</b>	<b>11.05.2021</b>	<b><i>ELLIPSE étude d'aménagement du rond-point du Guillolet 5 980 € HT</i></b>

**01 – CONSTRUCTION ET ECLAIRAGE DE DEUX TERRAINS DE TENNIS**  
***Demande de subvention auprès du Département de l'Isère***  
***Demande de subvention auprès du service Départemental Jeunesses, Engagement et Sports de l'Isère***  
***Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes***

Madame le Maire rappelle que la Commune dispose de trois courts de tennis à la disposition d'une association de 180 membres environ. Deux de ces courts sont actuellement en très mauvais état (aires de jeux et clôtures) et il devient nécessaire de les reconstruire.

Afin de développer cette discipline sportive, il semble opportun de créer deux courts et de désaffecter les 2 courts de plein air qui sont en mauvais état.

Le coût des travaux est estimé à 147 000 € HT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de l'Isère, du service Départemental Jeunesses, Engagement et Sports de l'Isère et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

**La prochaine réunion du conseil est prévue le mardi 29 juin 2021.**